

-
1. *Débitrice*: **Sacogesti SA**, route de Malagnou 53,
1208 Genève
2. *Remarques*: opérations financières, opérations de change, achat et vente de billets et devises, opérations à terme et prise et gestion de participations dans toute entreprise, à l'exclusion de biens immobiliers en Suisse
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
1. L'état de collocation (réf. n° 1);
 2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
 3. L'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).
- A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
 - dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).
- Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n°1)
- Pour tout renseignement:
Marc Unternaehrer, tél. 022 327 72 58
- Office des faillites
1227 Carouge
- (02902392)